

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30 Appel nominal réalisé

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

A donné pouvoir : F. Lagouanelle à P. Philippe, M.C. Sassine donne pouvoir à M. Deshayes et H. Delahaye donne pouvoir à T. Lecomte

Monsieur Stéphane ROUSE a été nommé secrétaire de séance.

Informations du maire :

- Concernant la Yourte qui servira à remplacer l'algeco de la classe moyens-grands de l'école de Montaure, elle devrait être installée début mai.

Les poseurs seront hébergés dans le gîte de Monsieur Salmon, nourris par la restauration scolaire le midi, le repas du soir est à leur charge.

Durée 3 – 4 jours.

→ Cout de l'hébergement + repas environ 600 euros

Obligation d'urbanisme en rapport avec l'installation de la yourte, comme c'est un hébergement dit d'urgence, l'algeco ne pouvant continuer d'accueillir les enfants → Pas besoin de permis de construire, ni d'autorisation d'urbanisme → ERP classés au CTS comme la yourte, accueillant moins de 50 personnes, ne nécessite pas d'instruction préalable à leurs installations.

3 points de sécurité obligatoires

* 2 sorties

* enveloppe de catégorie M2

* Installations électriques : dispositifs de protection

Bien que non obligatoire, nous demanderons la visite des pompiers.

Coût travaux de raccordement et sanitaires : 7000 euros (d'autres devis sont en cours de demande).

La Préfecture nous a accordée au titre de la DETR : 17 000 euros de subvention pour l'achat de la yourte.

- Elections départementales et régionales, les dates retenues sont le 20 et 27 juin, repoussées d'une semaine (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

Les Maires ont été interrogés : majoritairement favorables au maintien des élections

→ 2 bureaux de votes, le bureau de vote 1 « salle de réunion mairie » est déplacé pour ces élections, à la salle des fêtes Robert GUERRE.

Dans chaque salle polyvalente, il y aura 2 bureaux (1 pour les élections départementales, un second pour les élections régionales).

→ Nécessité d'un nombre important d'assesseurs (12 à la fois).

Mme Deshayes : conseil scientifique a évoqué nécessité d'être vacciné ou d'avoir un test négatif pour les assesseurs.

Réponse M. le Maire : il ne pourra pas être exigé des personnes d'être vaccinées, mais on peut demander la réalisation d'un test !

- Les travaux de la toiture de l'église commenceront semaine 18 (3 au 7 mai) ou 19 (10 au 14 mai) avec accord de la Drac anticipé et du département pour débiter les travaux de manière anticipée sans avoir encore les subventions notifiées

- Pacte financier et fiscal de l'agglomération Seine Eure pour 2020-2026

Mme Labiche

Adopté le 25 mars 72 participants 13 contre, 5 abs, 54 pour ce pacte qui lie commune et agglomération pour la durée du mandat. Il est le socle du projet de territoire qui sera finalisé en mai.

Objectifs

* Répartir richesses créées par l'agglomération au titre du développement économique

* Renforcer les capacités d'investissement des communes

Se décline sous 3 formes

-1) dotation de solidarité communautaire : subvention de fonctionnement versée tous les ans (28 euros par an par habitant). En 2020 Terres de Bord a touché 32 463 €, en 2021 37327€.

2) fonds de concours : Investissements pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale pour la durée du mandat. Représentent : 189 500 euros (+9500 euros par rapport au mandat précédent).

Peuvent éventuellement s'ajouter financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale incluse dans le contrat de territoire 2022 à 2027.

3) Mécanisme de reversement à l'agglomération d'une partie des recettes fiscales nouvelles pour les parcs d'activité de plus de 5 hectares (ce qui a occasionné quelques tensions au niveau du vote, certaines grandes communes devant reverser une part importante de l'augmentation de la taxe foncière perçue sur ces parcs d'activité).

=Différent des montants accordés auparavant : les petites communes sont plus favorisées qu'elles ne l'étaient.

Mme Deshayes est en accord avec cette remarque. Demande quel est l'évolution du montant du fond de concours vie scolaire ?

Maire : stable à 200 000 € par opération, et 200 000 € supplémentaires pour les opérations inscrites au contrat d'agglomération sous maîtrise d'œuvre communale → pour projet d'école, cela ne représente pas loin de 600 000 €.

M. le Maire : Agglo a joué son rôle de solidarité envers petites communes en difficultés.

Délibération modalités fonctionnement conseil municipal

Selon Loi 14/11/2020 autorisant prorogation urgence sanitaire

Modalités de connexion et de communication : Conseillers municipaux à distance via l'outil visioconférence zoom

Le Maire procède à l'appel, chaque élu indique sa présence

Le Maire peut attribuer la parole selon demande, le vote par scrutin public s'opère par appel nominal.

Accessibilité au public : retransmission en direct sur chaine you tube, l'enregistrement sera disponible en consultation

→ Proposition au conseil municipal d'adopter ces conditions d'identification et de vote en visio conférence

→ **Acceptation à l'unanimité**

M. Deshayé se réjouit que l'on ait accédé à la demande de certains habitants.

M. le Maire : il n'était pas simple de trouver une solution peu onéreuse, et peut se faire grâce à une évolution technique récente (car les réseaux montants ne permettent pas de diffuser)

- Adoption des PV précédents

Les PV des 4 dernières réunions ont été approuvés à l'unanimité.

→ **Acceptation des PV à l'unanimité**

Point 1 : Vote des taux de fiscalité pour propriétés bâties et non bâties

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Eure, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20.24 %.

Il est proposé de reconduire en 2021 le taux de taxe foncière sur propriétés non bâties voté par la commune en 2020, soit 47,55% et d'établir taux taxe foncière sur propriétés bâties à 42,43 % correspondant à **l'addition du taux 2020 de la commune soit 22,19 %** et du taux 2020 du département, soit 20.24 %.

Pas d'augmentation des taux comme la majorité s'était engagée, mais il peut y avoir évolution des bases décidées par l'Etat.

→ **Acceptation à l'unanimité**

Point 2 : Budget

Le budget primitif 2021 est présenté dans ses grandes lignes par J-F Wawrzyniak 1^{er} adjoint en charge des finances, dont les grandes orientations ont été débattues lors de la commission des finances du 8 mars 2021.

Détail du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- le maire : 21 % de l'indice 1027
- les 5 adjoints : 2.6% de l'indice 1027
- les conseillers municipaux avec délégations : 2.6% de l'indice 1027

- les conseillers municipaux sans délégations ont refusés l'indemnité qui leur a été proposée en début de mandat et ils ont demandés qu'elle ne soit pas répartie entre les élus.

Monsieur Patrice PHILIPPE Maire	21 % de l'indice 1027
Jean-Félix WAWRZYNIAK 1 ^{er} adjoint, Marie-Josée DUË 2 nd adjointe, Stéphane ROUSÉ 3 ^{ème} adjoint, Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe	2.6% de l'indice 1027
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux avec délégations, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy LACAÏLLE, Jean-Daniel LOMENEDE et Noémie WEZEL.	2.6% de l'indice 1027

Aucun remboursement de frais n'est prévu au budget primitif

Équilibres généraux du budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses et recettes pour un montant total de 929 135.84€

Investissement dépenses et recettes pour un montant total de 694 242.52€

→ Vote

Pour 15

Contre 4 (Mme Deshayes, Mme Sassine, M. Lecomte et M. De La haye) Mme Deshayes fait remarquer que le vote du budget est un acte politique donc l'opposition vote contre !

Abstention 0

Le Budget pour l'année 2021 est adopté.

Point 3 : Cavurnes

Pour tenir compte de la demande des familles et pour faire évoluer les offres qui leur sont faites dans le cadre de la gestion des cimetières, il est proposé de créer un nouvel équipement dit « cavurnes » ainsi que son tarif.

Des familles expriment régulièrement le souhait d'inhumer leurs défunts dans ce type de sépulture.

Les membres du conseil municipal décident la vente des concessions de ce type par la commune pour une durée de 15 ans à un tarif de 100€
30 ans à un tarif de 180€.

→ **Vote pour à l'unanimité**

Point 4 : Tarif de gardiennage pour chiens

Le conseil municipal accepte la mise en place des tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants, quelle que soit l'espèce ou la race de l'animal :

- Forfait fixe de prise en charge 35 €

La prise en charge correspond à la récupération de l'animal par les agents des services techniques communaux ou les élus.

*Une fiche de restitution de l'animal sera rédigée à chaque fois, **et en cas de récidive soit à partir de la troisième fois, il sera mentionné sur cette même fiche le montant des frais à régler par le propriétaire.***

- pension par nuitée 3€
- transport de l'animal à la SPA 15€
- le remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune.
- le remboursement de la totalité des frais d'identification, le cas échéant.
- le remboursement de tout matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou sa capture.

Et il AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants, et à signer l'arrête correspondant.

→ **Vote**

Pour 14

Contre 5 (Mme WEZEL, Mme DESHAYES, Mme SASSINE, M. LECOMTE et M. DE LA HAYE)

Abstention 0

Point 5 : Achat véhicule

Proposition de remplacer l'actuel Kangoo par véhicule Renault Kangoo électrique d'occasion 55 km, batteries en location (garanties 8 ans puis recyclées par Renault)
Eligible au bonus écologique et à la prime à la conversion pour un Coût HT 13 173 €
Location batteries 55€ hors taxe, 70 € mensuel.

→ **Vote**

Pour 13

Contre 5 voix (Mme WEZEL, Mme DESHAYES, Mme SASSINE, M. LECOMTE et M. DE LA HAYE) Mme Deshayes : contre parce qu'il n'y a qu'un devis.

Abstention 1 (Mme Labiche)

Point 5 : Logiciel Berger Levrault

Proposition d'acheter un module supplémentaire permettant le paiement en ligne de la cantine scolaire, permettant de faciliter la gestion de ces paiements.

1133 € HT

→ **Vote : Pour à l'unanimité**

Point 5 : Numérotation des rues

Il y a de 2 types d'adressages qui cohabitent dans la commune, le classique et le métrique.

Ce qui génère → des difficultés pour fournir de nouvelles adresses

→ problèmes de GPS pour les livreurs, ou GPS en général, plainte des habitants

→ risque de problème avec l'arrivée de la fibre pour fournir les habitants

Proposition : enquête complète de ré adressage avec injection dans base GPS, avec accompagnement dans les démarches pour aider les habitants si changement de numérotation.

La Poste propose cette étude : pour 2100 euros + accompagnement des personnes

M. le Maire : s'il y a besoin de plaque, sera sur un autre budget, en 2022. On fournira les plaques et on accompagnera les gens pour les fixer si besoin.

→ **Vote**

Pour 18

Contre 0

Abstention 1 (JD Loménède)

Séance levée à 22h38.